

ZAE de l'Echelotte - SAINT-USAGE

	AVANT LA LOI NOTRe	APRES LA LOI NOTRe (au 1/01/2017)
compétences	communale	<i>communautaire</i>
taxes économiques	C.C. Rives de Saône (CFE- CVEA - TASCOC depuis le 01/01/2005)	C.C. Rives de Saône (CFE- CVEA - TASCOC depuis le 01/01/2005)
Taxes foncières sur le bâti	Département, C.C. Rives de Saône, Commune	Département, C.C. Rives de Saône, Commune
taxe aménagement	commune	commune
propriétés terrains (non aménageable, à aménager et aménager)	commune	<i>A négociier : évaluation par France Domaines 1,50 €/m2 terrains non aménageables (31 000 m2), 10 €/m2 terrains à aménager (33 200 m2) et 22 €/m2 terrains viabilisés</i>
voirie/réseaux/environnement/espaces verts (investissement et fonctionnement)	commune (éclairage public, voirie, réseaux divers)	<i>communautaire : transfert à négociier</i>
gestion (budget)	communale	<i>communautaire (courrier S/Préfère Beaune du 18/10/2016)</i>